



## INITIATIVES LOCALES & BONNES PRATIQUES

Site de l'usine ArcelorMittal Méditerranée - Fos-sur-mer - © Institut Ecocitoyen.

# POLLUTIONS INDUSTRIELLES : AMARIS FAIT ENTENDRE LA VOIX DES COLLECTIVITÉS

**AMARIS** (Association des collectivités pour la maîtrise des risques technologiques majeurs)

**En janvier 2022, l'association AMARIS, en partenariat avec la Métropole de Lyon, l'Institut Écocitoyen et l'ENTPE, a lancé un programme de travail consacré à l'impact des pollutions industrielles et leurs effets sur la santé et l'environnement. L'objectif est de permettre aux collectivités concernées de s'approprier ce sujet complexe et de progresser collectivement.**

### UN SUJET QUI S'IMPOSE SUR LE TERRAIN

Les collectivités sont de plus en plus confrontées aux questions des citoyens sur les pollutions chroniques émises par les industries. Il leur est bien souvent difficile d'apporter des réponses aux questions simples des habitants : suis-je exposé à un risque chronique ? Puis-je cultiver et arroser mon jardin avec l'eau du puits ? L'air que je respire et l'eau que je bois sont-ils de qualité ?

Depuis plusieurs années, les collectivités relaient ces inquiétudes et interpellent l'association

AMARIS. Jusqu'en 2019 et l'incendie de Lubrizol, ces interpellations concernaient essentiellement la gestion des sols pollués et de l'héritage industriel. Le sujet des pollutions industrielles n'est donc pas nouveau. En revanche, il l'est pour notre association qui, ces dernières années, s'est essentiellement investie sur les Plans de prévention des risques technologiques (PPRT).

En 2021, les élus d'AMARIS ont décidé d'inscrire, dans la feuille de route de l'association, un axe de travail sur les questions santé-environnement générées par la présence de sites Seveso et plus largement d'ICPE. Dans ce sillage, AMARIS a engagé une démarche partenariale et nationale avec les collectivités concernées par les pollutions industrielles afin qu'elles puissent développer leurs compétences, construire une analyse et des méthodologies communes. À cette échelle, cette démarche est une première en France.

### UN ENJEU SUR LA CONNAISSANCE DES POLLUTIONS INDUSTRIELLES ET LEURS IMPACTS SUR LA SANTÉ

Le programme *Collectivités et pollutions industrielles* est structuré autour de plusieurs axes et partenariats. Pour prendre à bras le corps la thématique complexe des pollutions industrielles diffuses, AMARIS a proposé aux collectivités de son réseau – et celles qui l'on rejoint sur ce sujet – une méthodologie participative permettant, à travers les échanges, de repérer les difficultés rencontrées sur le terrain, mais aussi les bonnes pratiques, les pistes de solutions déjà initiées ou futures. C'est ce qu'il faut retenir avant tout de ce programme. Il propose également la production d'un état des lieux des réglementations et des connaissances, élément indispensable pour partager une vision globale du sujet et formuler des propositions concernant les politiques publiques.

Autour d'AMARIS, une équipe aux compétences complémentaires a été réunie. AMARIS a fait le choix d'un

partenariat avec l'Institut Écocitoyen qui travaille depuis plus de dix ans avec les collectivités et le monde de la recherche, en développant des méthodes participatives et collaboratives avec les habitants des communes du pourtour du golfe de Fos-sur-Mer. L'École nationale des travaux publics de l'État accompagne la démarche en posant un regard sociologique sur le rôle des collectivités en matière de santé et d'environnement. La Métropole de Lyon quant à elle, s'est engagée à soutenir pendant trois ans cette démarche, concernée sur son territoire par le site industriel majeur qu'est la vallée de la Chimie.

### UNE CONSTRUCTION COLLECTIVE

Le 27 janvier, AMARIS a initié le programme en donnant la parole à celles et ceux qui sont confrontés au quotidien aux questions sans

réponses des habitants. Trente collectivités se sont regroupées pour travailler ensemble sur les pollutions industrielles et échanger leurs expériences. Le profil des participants étaient très variés : territoires avec des concentrations de sites industriels, avec des sites Seveso ou pas, des pollutions historiques ou du transport de matières dangereuses, etc.

Malgré cette diversité, les participants ont identifié un ensemble de problèmes qui se posent à eux en termes d'actions publiques, de constitution de la connaissance, de mobilisation des citoyens. Ils ont formulé des attentes précises qui constituent autant de pistes pour la suite du programme.

*« Les collectivités sont de plus en plus confrontées aux questions des citoyens sur les pollutions chroniques émises par les industries. »*



Site de l'usine ArcelorMittal Méditerranée - Fos-sur-mer - © Institut Ecocitoyen.



## Les principaux constats

- 1 La connaissance des pollutions est l'enjeu principal. Nous constatons que les études auxquelles les collectivités ont accès, ne sont pas conçues pour que la connaissance produite permette une action.
- 2 Les spécificités des bassins industriels et des territoires ne sont pas prises en compte dans la réglementation. Par exemple, une des principales problématiques identifiées sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence est celle des particules ultrafines pour lesquelles la réglementation ne prévoit aucun suivi. Au Havre, la collectivité, qui accueille dix-sept sites Seveso sur son territoire, se pose la question de l'effet « multiplicateur » et cumulatif de ces différentes sources de pollution. Or l'exposition à de multiples émissions n'est pas prise en compte.
- 3 Les effets sur la santé sont trop souvent absents dans les résultats d'études mais pas dans les questions des habitants.
- 4 L'information circule difficilement, entre les producteurs de l'information (État, industriel) et les autres parties prenantes : collectivités, habitants et associations et complexifie le dialogue.
- 5 Les études sont réalisées à un instant T et non suivies dans le temps, ce qui ne permet pas aux acteurs de s'emparer réellement du sujet.

## Trois pistes de travail

- 1 Savoir si ce qui est fait localement est justifié et utile (mesures, suivi et plans d'action).
- 2 Repérer et analyser les initiatives locales hors du cadre réglementaire (Institut écocitoyen, partenariat avec la Recherche, études sur les polluants non-mesurés, etc.)
- 3 Consolider une vision politique du sujet et du rôle des collectivités sur quatre grands thèmes : les spécificités des territoires industriels, les liens à établir entre les politiques publiques santé et environnement, le rôle des collectivités et les pistes d'améliorations réglementaires.

Pour mener à bien ce travail, jusqu'en 2024, les collectivités participantes pourront également accueillir les chercheurs en quête de terrain d'études. Les équipes d'AMARIS et de l'Institut Écocitoyen seront ensuite chargées d'analyser l'ensemble des données et informations produites ou qu'elles auront recueillies sur le terrain. Ainsi, les questions, les attentes ou les expériences locales constituent la principale ressource de la démarche. Les collectivités, de par leurs compétences, sont les principales concernées sur ces sujets, et il est indispensable de leur redonner un pouvoir d'agir dès lors que la santé des habitants est concernée.

*« Pour les élus, au niveau local, il devient nécessaire de prendre en compte et d'anticiper les conflits qui pourraient surgir du fait de pollutions, d'entendre les interrogations et demandes d'informations et de s'outiller pour trouver des pistes d'amélioration. »*

## CONCLUSION UN PREMIER PAS POUR ANTICIPER DES SITUATIONS CONFLICTUELLES

Cette thématique est aujourd'hui particulièrement sensible et les enjeux sont nombreux. L'actualité est régulièrement émaillée d'enquêtes et d'incidents qui mettent en lumière les effets manifestes des polluants industriels sur la santé des populations. Pour les élus, au niveau local, il devient nécessaire de prendre en compte et d'anticiper les conflits qui pourraient surgir du fait de pollutions, d'entendre les interrogations et demandes d'informations et de s'outiller pour trouver des pistes d'amélioration. En juin, AMARIS a lancé un appel à participation des collectivités et se donne jusqu'à la fin de l'année pour affiner ces partenariats. C'est un enjeu car plus les collectivités seront nombreuses

à s'impliquer, plus ce programme sera en mesure de produire de l'information utile et pertinente.

## PHILIPPE CHAMARET, DIRECTEUR DE L'INSTITUT ÉCOCITOYEN

« La réalité est qu'on ne sait pas exactement ce que les pollutions industrielles induisent sur la santé. Leurs suivis et mesures sont d'ailleurs réglementés de façon très différentes en fonction des milieux : eau, air, sol. Par exemple, pour la qualité de l'air, la réglementation a été élaborée pour surveiller les polluants là où se trouve la majeure partie de la population, c'est-à-dire les villes. Elle n'est pas adaptée aux bassins industriels. Nous avons donc une vision très partielle du problème. Les mesures ne concernent qu'un très faible nombre de composés ; elles ne sont pas traduites en impact sur la santé ou sur l'environnement. Dans le cas des sols pollués, le risque est modulé en fonction des contextes et des usages. Il n'existe pas de réglementation spécifique, ni de valeurs « seuil » pour déclarer si un sol est contaminé ou non. Pour réduire les risques liés aux pollutions, il est donc nécessaire de faire évoluer les suivis environnementaux. C'est l'objet des nouvelles approches de « recherches situées » mises en œuvre par des consortiums d'élus, de scientifiques et de citoyens de territoires exposés aux polluants industriels. »



SCAN ME

 **Pour en savoir plus :**  
Voir article web n°4  
à la page 2

